ARTS, LETTRES, LANGUES

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) discipline instrumentiste-chanteur

Niveau d'étude visé
BAC +3

Diplôme
Autres dipl. nationaux niv. form. bac+3

Domaine(s) d'étude
Musique

Accessible en
Formation initiale

Établissements
institut supérieur des arts et du design de Toulouse

Présentation

Le diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) offre une formation d'artiste-interprète de haut niveau qui prépare aux carrières de soliste, de chef d'orchestre ou de musicien d'ensemble professionnel.

Cette formation met l'accent sur des enseignements pratiques, des mises en situation professionnelle et des stages en étroite collaboration avec des structures de renom telles que l'Orchestre National du Capitole, le Théâtre du Capitole, l'Orchestre de Chambre de Toulouse...

Le DNSPM est un diplôme de 1er cycle d'études supérieures inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6 (Bac+3). Il est adossé à une licence de musique en partenariat avec l'Université Toulouse — Jean Jaurès et permet une poursuite d'études en master.

En savoir + sur le DNSPM

Cursus proposés

- DNSPM seul, si licence validée (3 ans)
- DNSPM + licence (3 ans)
- DE + DNSPM + licence (3 / 4 ans)

Partenaires

Formation offerte en partenariat avec l'Université Toulouse — Jean Jaurès (UT2J), le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Toulouse, l'Orchestre National du Capitole de Toulouse, Toulouse Guitare, Piano aux Jacobins, les SMAC (scènes de musiques actuelles) de la région Occitanie et l'École des musiques vivaces Music'Halle. Ces partenariats permettent un double cursus « DNSPM + licence Musique – parcours Interprétation » de l'UT2J.

4 options

Après une première année commune à tous les étudiant·es en DNSPM, 4 options leur sont offertes à partir de la 2e année.

- Artiste-interprète,
- Pédagogie (cursus articulé DE+DNSPM), DE accessible après concours d'entrée en fin de première année DNSPM où le jury sera attentif aux capacités de l'étudiant·e à s'ouvrir à des nouvelles pratiques pédagogiques,
- Préparation aux métiers d'orchestre, en partenariat avec l'Orchestre National du Capitole de Toulouse,
- Direction d'orchestre, en partenariat avec l'Orchestre National du Capitole de Toulouse.

Spécialités

Musiques classiques

Toutes les informations de cette page sont indicatives et n'ont pas de valeur contractuelle
Dernière mise à jour le 29 novembre 2023

Violon, alto, violoncelle, contrebasse, flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, trompette, trombone, tuba, guitare, piano, piano-accompagnement, orgue, percussions, saxophone, chant.

En savoir + sur les spécificités des musiques classiques

Musiques Actuelles Amplifiées
Tous instruments et chant.

En savoir + sur les spécificités des musiques actuelles amplifiées

En savoir + sur la pédagogie de l'unité musique à l'isdaT

Admission

Conditions d'admission

Le concours est ouvert aux candidat·es remplissant les conditions suivantes :

- être âgé·e au maximum de 30 ans au 31 décembre de l'année d'inscription
- être titulaire du DEM ou DNOP, ou être inscrit·e en 2e ou 3e année en Classe Préparatoire aux Études Supérieures (CPES) musique
- être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence.

Concours d'entrée

Le concours d'entrée comprend des épreuves orales (instrumentales ou vocales), un entretien et une épreuve écrite pour le cursus musiques actuelles. L'ordre de ces épreuves peut varier d'une année sur l'autre. Toute absence à l'une des épreuves est éliminatoire. Sont admis en formation, en fonction du nombre de places ouvertes chaque année au recrutement, les candidat·es ayant obtenu les meilleurs résultats à l'ensemble des épreuves.

ParcourSup

Nos formations en musique sont référencées sur la plateforme ParcourSup mais les inscriptions à l'examen d'entrée ont lieu sur notre site. L'isdaT ne fait pas partie des vœux à saisir sur la plateforme.

Retrouvez les modalités d'admission, le calendrier et les frais d'inscription et de scolarité sur isdat.fr

Et après...

Poursuite d'études

Le diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) offre une formation d'artiste-interprète de haut niveau qui prépare aux carrières de soliste, de chef d'orchestre ou de musicien d'ensemble professionnel. Le DNSPM est un diplôme de 1er cycle d'études supérieures inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6 (Bac +3). Il est adossé à une licence de musique en partenariat avec l'Université Toulouse — Jean Jaurès et permet une poursuite d'études en master.

Insertion professionnelle

Différents types d'emplois sont possibles pour les tutélaires d'un DNSPM :

- des emplois de type "régulier", soit un poste dans un ensemble professionnel (orchestre symphonique, orchestre de chambre, ou autre forme d'ensemble) ;
- des emplois dits « occasionnels », assez fréquents dans le milieu professionnel musical, où les musiciens peuvent être engagés par une structure dont la diffusion n'est pas l'activité principale ou dans le cadre d'un projet de diffusion circonscrit dans le temps (ex : festival, création d'une œuvre par une formation non pérenne, etc.) ;

Toutes les informations de cette page sont indicatives et n'ont pas de valeur contractuelle
Dernière mise à jour le 29 novembre 2023

- production ou coordination dans diverses structures de diffusion musicale, maisons de disques, concert, festival, etc. ;
- emploi d'enseignement spécialisé (pour ceux qui obtiennent le double diplôme DE-DNSPM) ;
- médiation culturelle.

En savoir + sur l'insertion professionnelle en cours de formation et après le diplôme

Contact(s)

Autres contacts

Direction des études musique
Nadine Laurens

Conseillère aux études musique
Audrey Laurens
audrey.laurens@isdat.fr

Secrétariat pédagogique
Soizic Burckhart
+33 (0)5 34 30 43 64
soizic.burckhart@isdat.fr

Infos pratiques

Autres contacts

Direction des études musique
Nadine Laurens

Conseillère aux études musique
Audrey Laurens
audrey.laurens@isdat.fr

Secrétariat pédagogique
Soizic Burckhart
+33 (0)5 34 30 43 64
soizic.burckhart@isdat.fr

Établissement(s) partenaire(s)

Université de Toulouse — Jean Jaurès
http://www.univ-tlse2.fr

Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) de Toulouse
http://conservatoirerayonnementregional.toulouse.fr

Orchestre National du Capitole de Toulouse
https://onct.toulouse.fr/

Toulouse Guitare
https://www.toulouseguitare.fr/page/155647-bienvenue

Piano aux Jacobins
http://www.pianojacobins.com/

École des musiques vivaces Music'Halle
http://www.music-halle.com

Lieu(x)

Toulouse

En savoir plus

DNSPM
https://www.isdat.fr/se-former/formation-initiale/dnspm/

Admission en formation initiale en DNSPM
https://www.isdat.fr/admission-vie-etudiante/admission-formation-initiale/musique/#dnspm

Toutes les informations de cette page sont indicatives et n'ont pas de valeur contractuelle
Dernière mise à jour le 29 novembre 2023

Programme

Organisation

Après une première année commune à tous les étudiant·es en DNSPM, 4 options leur sont offertes à partir de la 2e année.

- Option artiste – interprète
- Option pédagogie (DE de professeur de musique + DNSPM)
- Option préparation au métier d'orchestre
- Option direction d'orchestre (DNSPM discipline chef d'ensemble instrumentaux ou vocaux)

Option artiste – interprète

Cette option vise à développer l'autonomie et la singularité de jeunes instrumentistes ou chanteurs afin de les accompagner dans l'élaboration d'un projet artistique professionnel leur permettant également la poursuite d'études en master.

En savoir + sur l'option artiste-interprète et les spécificités offertes par cette option

Option pédagogie

L'option pédagogie offre à l'étudiant·e ayant un fort intérêt pour l'enseignement et détenant un niveau avéré d'instrumentiste, la possibilité de suivre de façon articulée le double cursus : DE de professeur de musique + DNSPM.

L'entrée en formation DE se fait en fin de première année de DNSPM par un oral où le jury porte son attention sur la motivation de l'étudiant·e, sa capacité à s'engager dans une réflexion et son ouverture aux différentes pratiques pédagogiques.

En savoir + sur l'option pédagogie et les spécificités offertes par cette option

Option préparation au métier d'orchestre

Cette option répond à un besoin du milieu : former des musicien·nes capables de rejoindre les exigences des orchestres professionnels, dès la sortie du DNSPM. Elle leur permet en outre la poursuite d'études en master.

En savoir + sur l'option préparation au métier d'orchestre et les spécificités offertes par cette option

Toutes les informations de cette page sont indicatives et n'ont pas de valeur contractuelle
Dernière mise à jour le 29 novembre 2023